Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6869

28.11.2024

# Avis du Comité économique et social européen

# Promouvoir la solidarité intergénérationnelle en Europe: vers une approche horizontale de l'Union

## (avis d'initiative)

(C/2024/6869)

Rapporteur: **Krzysztof BALON**

| | |
|---|---|
| Conseillère | Agnieszka CHŁOŃ-DOMIŃCZAK (pour le rapporteur, groupe III) |

| | |
|---|---|
| Décision de l'assemblée plénière | 15.2.2024 |
| Base juridique | Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur |
| Compétence | Section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté» |
| Adoption en section | 4.9.2024 |
| Adoption en session plénière | 18.9.2024 |
| Session plénière n° | 590 |
| Résultat du vote (pour/contre/abstentions) | 158/1/7 |

## 1. Conclusions et recommandations

1.1. Dans les avis qu'il a adoptés par le passé, le CESE a accueilli favorablement la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse ([1]) et a proposé que soit élaborée une nouvelle stratégie européenne en faveur des personnes âgées ([2]). Sur cette toile de fond, le CESE demande aussi à la Commission européenne d'adopter une approche coordonnée et transversale à l'échelle de l'Union vis-à-vis de la solidarité entre les générations, qui devrait viser avant tout à garantir les droits des jeunes et ceux des personnes âgées, ainsi que leur pleine participation à la société et à l'économie, y compris à l'emploi, à l'éducation et à la culture. Dans un contexte marqué par les défis démographiques, ces aspects devraient également faire partie des critères qui permettent de déterminer si la législation et les autres instruments de l'Union contribuent à atteindre les objectifs détaillés à l'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE): «L'Union [...] promeut [...] la solidarité entre les générations [...].»

1.2. En tant que première étape pour atteindre cet objectif, le CESE demande à la Commission européenne de publier un livre vert sur la solidarité intergénérationnelle. Celui-ci pourrait aborder, dans le contexte de l'État-providence, les défis, possibilités et solutions mentionnés dans la troisième partie du présent avis, dans les domaines du travail, de l'économie des séniors, des systèmes de retraite, des services de santé et de soins, du développement local, du logement, de la mobilité, de la politique climatique, de l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que de la participation et du volontariat.

1.3. En outre, le Comité invite les États membres à échanger leurs meilleures pratiques dans ces domaines et à mettre en œuvre les recommandations du présent avis.

([1]) Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes: une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse» [COM(2018) 269 final] (JO C 62 du 15.2.2019, p. 142).

([2]) Avis du Comité économique et social européen sur la stratégie européenne en faveur des personnes âgées (JO C 349 du 29.9.2023, p. 28).

1.4. Le CESE demande aussi à la Commission européenne d'adopter une recommandation invitant les États membres à tenir compte des aspects intergénérationnels du marché du travail, surtout en fixant des normes d'emploi adéquates et justes pour toutes les personnes, quel que soit leur âge, et en garantissant la participation de toutes les générations et leur coopération sur le lieu de travail. Des contrats de travail sûrs, des revenus garantis et suffisants et des possibilités de formation en cours de carrière devraient constituer des composants clés de ces normes.

1.5. Le Comité estime en outre que le dialogue, la justice et la solidarité entre les générations devraient être examinés et intégrés aux conclusions du Conseil de l'Union européenne.

1.6. Le CESE demande que la solidarité entre les générations figure parmi les objectifs du Fonds social européen dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034 et ses règlements d'application.

1.7. Les organisations de la société civile et les partenaires sociaux jouent un rôle clé dans la promotion de la solidarité intergénérationnelle. Leur action est cruciale pour planifier et mettre en œuvre les politiques spécifiques mentionnées dans la troisième partie du présent avis. Beaucoup d'entre eux représentent différentes tranches d'âge et se concentrent sur la fourniture de services sociaux en coopération avec des bénévoles de toutes les générations. Le CESE aimerait coopérer étroitement avec les organisations concernées lors de la concrétisation des recommandations formulées dans le présent avis.

1.8. Le Comité soutient l'initiative prise par les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et les institutions européennes et nationales qui continuent à célébrer, le 29 avril, la Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle ([3]), laquelle marque chaque année une étape importante pour poursuivre les efforts de sensibilisation à la solidarité entre les générations et la promouvoir dans toute l'Union.

1.9. Le CESE se félicite de l'intention de nommer un commissaire chargé de garantir l'équité intergénérationnelle ([4]). En réponse, et en tant que maison de la société civile européenne, le Comité étudiera plus avant l'idée d'organiser un forum de solidarité intergénérationnelle, qui permettra d'échanger des informations et des expériences dans ce domaine, d'évaluer les concepts et stratégies existants en la matière et d'en développer de nouveaux, et d'assurer, en coopération avec la Commission européenne, le suivi de la mise en œuvre des recommandations du présent avis.

## 2. **Contexte**

2.1. La pyramide des âges au sein de la population de l'UE-27 est en train de changer. Entre 2002 et 2022, la part des personnes de plus de 65 ans dans la population est passée de 16 % à 21 % ([5]). Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans devrait passer de 33,3:100 en 2023 à 45,5:100 en 2040, et à 59,7:100 en 2100 ([6]), ce qui signifie que la population comptera alors 59,7 personnes âgées pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans. En 2002, l'Union européenne comptait 14 494 144 habitants de plus de 80 ans, soit 3,38 % de sa population totale. En 2022, ce nombre s'élevait à 27 102 994 habitants, soit 6,07 % de la population totale. En 2040, on estime que 39 663 244 personnes âgées de plus de 80 ans habiteront dans l'Union, ce qui représentera 8,78 % de sa population totale. Ce phénomène pose aussi des problèmes en matière de politiques de retraite et d'accès aux services de santé et d'aide sociale.

2.2. Combinée à de multiples crises d'ordre climatique, démocratique et sécuritaire, dont les conséquences affectent tout particulièrement les jeunes et les générations futures, cette tendance démographique génère un besoin urgent de concevoir une nouvelle approche politique de la solidarité intergénérationnelle dans l'Union européenne.

([3]) La Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle a été lancée en 2009 par le Parlement européen et la Commission européenne dans le cadre de l'Année européenne de la solidarité intergénérationnelle. Elle vise à sensibiliser à l'importance de la solidarité entre les générations et à promouvoir le dialogue et la coopération entre les personnes de tous les âges. Cette journée est célébrée chaque année le 29 avril.

([4]) Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, p. 25.

([5]) *Demography of Europe – 2023 edition* (La démographie en Europe, édition 2023), publication citée dans l'avis du Comité économique et social européen — L'impact de la démographie sur l'Europe sociale (JO C, C/2023/6867 du 28.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6867/oj).

([6]) *Rapport projeté de dépendance des personnes âgées*, cité dans l'avis du Comité économique et social européen — L'impact de la démographie sur l'Europe sociale (JO C, C/2023/6867 du 28.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6867/oj).

2.3. Le présent avis se concentre sur les besoins et les contributions de toutes les générations, et surtout sur les défis inédits auxquels sont confrontés les personnes âgées et les jeunes, et sur les occasions uniques qui s'offrent à eux. La réalisation d'analyses prenant en considération la perspective des jeunes et des générations futures peut et doit contribuer à des politiques plus efficaces et mieux adaptées, qui permettront aussi de relever les défis qui se poseront aux générations à venir. Toutes les générations, y compris celles de demain, doivent avoir le droit de concrétiser leurs valeurs et besoins fondamentaux. Les gouvernements doivent promouvoir la justice et le dialogue intergénérationnels, ainsi que la solidarité, de façon proactive, dans une optique de gouvernance publique, et fournir des services et des politiques de manière équitable à tous les groupes d'âge, ce qui implique de satisfaire les besoins et les attentes de toutes les générations, sans en désavantager aucune ([7]). En tant que forme particulière du dialogue civil, le dialogue entre les générations peut contribuer à des politiques qui tiennent compte d'une série de tendances et de scénarios d'avenir. La justice, le dialogue et la solidarité intergénérationnels sont cruciaux pour assurer la pérennité de la démocratie, de la cohésion sociale et du mode de vie européen.

2.4. Les objectifs de développement durable ne sauraient être atteints sans solidarité entre les générations. Il s'agit également de partager les connaissances, les compétences, les normes culturelles et les traditions, ainsi que de se soutenir mutuellement et de mettre les ressources en commun, mais aussi de promouvoir un niveau de vie adéquat pour tous les groupes d'âge. Tout ceci se déroule dans un contexte de changements démographiques qui touchent à la structure des familles, à la fertilité, à l'espérance de vie, aux conditions de vie et aux migrations.

2.5. La solidarité entre les générations est aussi cruciale pour surmonter la discrimination fondée sur l'âge envers les jeunes ou les personnes âgées, ainsi que les inégalités entre les générations dans le contexte de l'actuel développement démographique. Il est essentiel de concevoir des politiques et des services sociaux qui adoptent une approche fondée sur le cycle de vie, et qui sont équitables, accessibles et disponibles pour tous les groupes d'âge. Les jeunes et les personnes âgées font souvent l'objet d'une discrimination basée simplement sur leur âge. Le rapport sur l'âgisme ([8]) publié par l'Organisation mondiale de la santé en mars 2021 met en évidence les obstacles liés à l'âge qui subsistent dans différents domaines de la vie tels que l'emploi, la participation politique, la santé et la justice.

2.6. La solidarité intergénérationnelle est aussi cruciale pour surmonter la sous-culture associée à la société de consommation, qui privilégie la «jeunesse éternelle» en y voyant une valeur spéciale, loin d'être partagée par l'ensemble de la jeune génération. En outre, des stéréotypes et des préjugés mutuels existent toujours entre les générations. Les stéréotypes négatifs sur le vieillissement, et notamment l'image qu'en donnent les médias, dépeignent les personnes âgées comme malades, dépendantes et coûteuses pour la société, mais des stéréotypes négatifs circulent aussi vis-à-vis des jeunes, décrits comme inexpérimentés, paresseux, peu fiables et égoïstes.

2.7. La solidarité entre les générations est essentielle pour développer une société juste et durable, ainsi que pour promouvoir la prospérité économique, mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et assurer la pérennité à la fois de la démocratie représentative et de la démocratie participative au sein de l'Union. Les projets intergénérationnels revêtent une grande importance pour cette dernière, car ils renforcent le sens des responsabilités pour le bien commun. De plus, les «témoins de notre temps» peuvent jouer un rôle clé dans le renforcement des attitudes prodémocratiques en présentant aux jeunes leur vécu des systèmes de dictature; les jeunes peuvent quant à eux fournir un regard neuf sur les défis et occasions qui se présentent.

2.8. La solidarité entre les générations devrait aussi être pratiquée de manière intensive dans la vie des organisations de la société civile telles que les associations, les organisations patronales et les syndicats, ainsi qu'au sein des partis politiques.

2.9. La vie de famille est un autre facteur de poids pour développer la solidarité entre les générations. La coopération et la solidarité au sein de la famille représentent un atout précieux, perçu comme tel par de nombreuses personnes. C'est le cas aussi dans l'environnement de vie plus large, par exemple à l'échelle de la communauté locale, où les différentes générations cultivent largement plus la solidarité que les conflits, comme l'a remarquablement démontré la pandémie de COVID-19.

2.10. Le CESE estime que, pour obtenir une solidarité entre les générations qui résiste aux crises, l'un des instruments les plus importants est le dialogue entre les générations basé sur la justice et l'équité intergénérationnelles.

([7]) Au moins neuf pays de l'OCDE, ainsi que Malte, se sont dotés d'institutions publiques chargées de surveiller la mise en œuvre des engagements des pouvoirs publics envers les générations futures. En voici quelques exemples: médiateur adjoint pour les générations futures (Hongrie), commissaire chargé des générations futures (pays de Galles) et gardien des générations futures (Malte).

([8]) https://www.who.int/publications/i/item/9789240016866.

3. **Solidarité intergénérationnelle: défis et pistes de solutions**

3.1. **Monde du travail**: des études empiriques ([9]) montrent que les équipes multigénérationnelles sont plus productives que celles dont tous les membres sont issus de la même génération. Dans ces équipes, les connaissances, compétences et expériences des différentes générations se confrontent de façon créative. En outre, le fait de rassembler plusieurs générations sur un même lieu de travail permet de lutter efficacement contre les stéréotypes fondés sur l'âge, mais aussi la discrimination. Éviter la discrimination directe ou cachée à l'encontre des jeunes (au motif, par exemple, qu'«ils n'en sont pas encore capables») et des personnes âgées (selon une logique du type «ils n'en sont plus capables», par exemple) renforce la participation sur le lieu de travail. La participation des différentes générations et leur coopération sur le lieu de travail devraient donc constituer une question importante du dialogue social, tout comme l'échange de bonnes pratiques au sein des associations d'employeurs en ce qui concerne le développement du personnel fondé sur les compétences et l'expérience, afin de disposer d'une main-d'œuvre multigénérationnelle et de mieux gérer la pyramide des âges. Cette approche devrait mener à des normes établies sur une base volontaire au sein des régions ou des secteurs industriels. Par exemple, l'accord-cadre autonome des partenaires sociaux européens sur le vieillissement actif et une approche intergénérationnelle, conclu en mars 2017, fournit une bonne base pour établir les conditions propices à la création de lieux de travail intergénérationnels ([10]). Cet accord-cadre souligne la valeur ajoutée d'une main-d'œuvre d'âge varié, propose des instruments et offre une approche intergénérationnelle. Durant les trois années qui ont suivi son adoption, les partenaires sociaux ont rendu compte de sa mise en œuvre ([11]) ainsi que des bonnes pratiques appliquées au niveau national pour permettre un apprentissage mutuel. Des campagnes sociales visant à promouvoir l'emploi des personnes âgées peuvent en outre constituer un outil efficace pour améliorer la solidarité intergénérationnelle sur le lieu de travail. Celle-ci suppose toutefois de bannir toute forme de discrimination liée à l'âge, découlant de politiques discriminatoires en matière de salaires et de protection sociale, et d'améliorer l'accès des jeunes au marché du travail.

3.2. **Économie des séniors**: l'économie des séniors est définie comme la partie de l'économie qui vise à répondre aux besoins des personnes âgées. En 2015, on estime qu'elle a généré un chiffre d'affaires de 4 200 milliards d'euros, et plus de 78 millions d'emplois au sein de l'Union ([12]). L'essor de cette économie crée aussi des occasions pour développer la solidarité entre les générations, notamment en associant des équipes multigénérationnelles à la conception et à l'expérimentation des biens et services. Une part croissante de la production, de la distribution et de la consommation de ceux-ci vise à mobiliser le potentiel d'achat des personnes âgées, afin de satisfaire leurs besoins en matière de consommation et de soins de santé, ainsi que ceux de leur vie quotidienne. Ce «deuxième dividende démographique» peut soutenir le développement économique des États membres de l'Union. Le CESE estime donc qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie à long terme de l'Union sur le développement de l'économie des séniors.

3.3. **Systèmes de retraite:**

3.3.1. la plupart des systèmes de retraite des États membres fonctionnent par répartition. En raison de l'allongement de l'espérance de vie, les allocations sont versées plus longtemps. Pour stabiliser les systèmes de retraites, de nombreux États membres ont relevé l'âge de départ à la retraite, ou envisagent de le faire. Dans certains pays, l'âge de départ à la retraite augmente parallèlement à l'espérance de vie. Malheureusement, dans de nombreux cas, cette évolution ne tient pas compte de la situation des personnes occupant des emplois dangereux ou physiquement pénibles, même si elles ont cotisé à l'assurance sociale pendant une période très longue;

3.3.2. le coût des systèmes de retraite ne cesse de croître, ce qui risque de limiter la demande de main-d'œuvre, qui coûte de plus en plus cher. De plus, dans certains cas, les jeunes sont engagés sur la base de contrats qui limitent l'accès à la protection sociale et réduisent les cotisations. Il en résulte une baisse des recettes provenant des retraites, qui ne fait qu'aggraver le déficit des systèmes de retraites;

3.3.3. étant donné que l'espérance de vie augmente, mais aussi les années de vie en bonne santé, il convient d'examiner, sans perdre de vue les circonstances différentes de chacun des États membres et les systèmes spécifiques qu'ils ont mis en place, si ces années pourraient être consacrées non seulement à la retraite, mais aussi à une plus longue vie professionnelle, pour les personnes qui le désirent. Néanmoins, toute démarche de ce type devrait intervenir dans une perspective à long terme, par étapes, et sans nuire à la confiance dans les systèmes de protection sociale. Lier l'âge de départ à la retraite à l'évolution de l'espérance de vie pourrait favoriser un emploi plus long et plus productif, tout en aidant à stabiliser les systèmes de retraites, contribuant ainsi à la justice intergénérationnelle. Ce relèvement ne serait toutefois pas réalisable pour les emplois fortement éprouvants sur le plan physique et psychologique;

([9]) Par exemple: https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7732046/.
([10]) https://cnt-nar.be/sites/default/files/documents/fr/FR-18-06-18-framework_agreement_on_active_ageing_FR-def_0.pdf.
([11]) https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?mode=dsw&docId=12286&langId=en.
([12]) The silver economy: final report (La Silver Économie: rapport final).

3.3.4. les pouvoirs publics et la société restent tenus de garantir que les personnes puissent vivre dignement avec les moyens financiers offerts par leur retraite. La pleine mise en œuvre du principe 15 du socle européen des droits sociaux ([13]) (droit à des retraites proportionnelles à leurs contributions, qui garantissent des ressources permettant aux personnes d'âge avancé de vivre dans la dignité) devrait être un élément clé du Semestre européen.

3.4. **Services de santé et de soins:**

3.4.1. comme c'est le cas pour les retraites, la plupart des systèmes de soins de santé sont financés par des contributions des actifs. Les jeunes utilisent bien moins ces services que les générations plus âgées. Même dans les États membres où le système de santé est partiellement financé par l'impôt, les personnes actives y contribuent davantage, par le biais de leurs taxes. Néanmoins, elles aussi en profiteront plus lorsqu'elles seront elles-mêmes âgées;

3.4.2. les personnes actives doivent de plus supporter un fardeau grandissant dû aux soins informels prodigués aux personnes âgées, surtout aux membres de leur famille, ce qui limite leur possibilité de conserver un emploi. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes qui, généralement, assument cette responsabilité plus fréquemment que les hommes. La disponibilité de services de soins professionnels de longue durée varie quant à elle considérablement d'un État membre à l'autre. À l'autre extrémité du spectre, les jeunes familles peinent souvent à trouver des services de garde d'enfants abordables et accessibles, ce qui a aussi une incidence sur le marché du travail et sur leurs perspectives d'emploi, surtout dans le cas des femmes. Même si les dépenses de santé sont l'un des principaux facteurs de l'augmentation des dépenses publiques, il convient de noter que, dans certains États membres, les services de santé pour les personnes âgées ne sont absolument pas abordables ni accessibles. Dans ce contexte, il convient aussi de promouvoir une approche préventive de la santé, pour des modes de vie plus sains;

3.4.3. néanmoins, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, il convient de veiller à ce que les services sociaux et ceux de soins de longue durée soient accessibles, abordables, intégrés, proches des citoyens et créés conjointement avec eux et leurs organisations ([14]), ce qui réduirait le fardeau pesant sur les générations en âge de travailler et aiderait les personnes qui souhaitent prendre soin de leurs proches;

3.4.4. d'autre part, il convient de noter que l'Union observe un recul des maladies aiguës par rapport aux maladies chroniques, et notamment aux «maladies de civilisation» comme la démence et les maladies mentales, qui nécessitent des traitements de longue durée parfois très coûteux. Ce phénomène est aussi lié à des conditions de travail pénibles, à des régimes alimentaires malsains et aux modes de vie des individus, qu'ils soient jeunes ou plus vieux, ainsi qu'à la solitude non désirée. Le CESE réaffirme donc son soutien aux recommandations de la Commission européenne sur la lutte contre la solitude non désirée, qui visent à faire en sorte de proposer des services de santé mentale qui soient faciles à utiliser par toutes les générations, et il appelle de ses vœux une stratégie européenne pour la santé mentale, qui répondra aux préoccupations de toutes les générations dans ce domaine, ainsi qu'à la crise de plus en plus sévère de la santé mentale des jeunes.

3.5. **Développement local**: l'infrastructure et les services d'intérêt général doivent répondre aux besoins de toutes les générations. Pour cela, des représentants de toutes les tranches d'âge doivent être associés à la vie politique et sociale des communes, des villes, des districts et des régions, pour que les institutions démocratiques de chaque territoire puissent garantir un échange productif d'idées entre les résidents âgés et les plus jeunes. En réalité, toutes les générations devraient contribuer à un développement local et une prise de décisions qui soudent les communautés, afin de les rendre plus adaptées aux personnes âgées, et de soutenir toutes les générations. En particulier, il convient de pousser les jeunes à participer à des activités locales, par exemple en finançant et en reconnaissant les conseils locaux de la jeunesse, et de les encourager à rester dans la vie active lorsqu'ils grandiront, fonderont une famille et atteindront l'âge de la retraite.

3.6. **Logement**: alors que, pour beaucoup de jeunes et de familles, l'accession à la propriété devient un rêve chimérique, l'évolution des structures familiales et la proportion croissante de personnes célibataires affectent aussi la structure de l'habitat, tout comme le manque de logements abordables. Le logement devrait être rendu abordable, et il convient d'envisager des modèles visant à souder les communautés et les générations. Le logement multigénérationnel est en progression dans de nombreux États membres de l'Union. La cohabitation entre plusieurs générations offre non seulement une occasion d'échanger des services tels que la prise en charge des enfants ou des personnes âgées, les courses, les petites réparations ou l'utilisation d'internet, mais aussi un moyen d'augmenter le sentiment de sécurité. Même quand ces générations vivent séparément, des espaces de rencontre multigénérationnels — comme des bâtiments non résidentiels ou des «pôles retraites» établis au sein des lotissements et des zones résidentielles — pourraient jouer un rôle similaire. La planification urbaine doit en outre viser à adapter les espaces publics aux personnes âgées.

([13]) https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1606&langId=fr.

([14]) Voir Avis du Comité économique et social européen sur le thème «La cocréation de services d'intérêt général comme contribution à une démocratie plus participative au sein de l'UE» (JO C 486 du 21.12.2022, p. 76).

3.7. **Mobilité**: on sous-estime l'incidence qu'une mobilité adaptée aux besoins de toutes les générations peut avoir sur la qualité de vie, la participation et l'autonomie. Les systèmes de transports publics sont tout aussi importants pour faire en sorte que les enfants et les jeunes puissent participer, notamment en matière d'éducation et dans les zones rurales éloignées, ainsi que pour garantir la participation et l'autonomie des personnes âgées. Quel que soit leur âge, les citoyens doivent avoir facilement accès aux services de transport. Toutefois, les besoins des différentes générations ne sont pas suffisamment pris en compte dans la planification des systèmes de transport et de mobilité. Dans le contexte de la politique climatique, la gratuité des transports publics apparaît également comme une solution qui mérite d'être envisagée et qui a déjà été mise en place dans certaines zones de l'Union ([15]).

3.8. **Politique climatique**: le changement climatique mondial pose de graves problèmes de solidarité entre les générations actuelles et futures, mais aussi entre les différentes communautés de ces générations futures. La stratégie en matière de changement climatique devrait être élaborée conformément aux principes de l'équité entre les générations et comprendre des mesures visant à ralentir le changement climatique, à limiter au maximum les dommages directs qu'il cause et à transférer les ressources et les outils nécessaires pour s'y adapter. Dans ce domaine, les intérêts de toutes les générations coïncident. La crise climatique nous concerne tous: les personnes âgées, au vu de l'incidence négative du changement climatique sur la santé publique, la qualité de vie et la sécurité, mais aussi les jeunes et les générations futures, qui devront faire face aux plus graves conséquences de la crise climatique et les supporter plus longtemps. Les jeunes ont été à l'avant-garde de la création de mouvements en faveur de l'action climatique, tels que «Fridays for Future». Dans certains États membres de l'UE, des alliances et des mouvements intergénérationnels prennent aussi forme, au sein desquels les personnes âgées endossent la responsabilité de l'avenir de leurs enfants et petits-enfants, par exemple en rejoignant des mouvements tels que «Fridays for Future».

3.9. **Apprentissage tout au long de la vie**: les besoins en compétences évoluent, en raison de la mondialisation et des transitions écologique, démographique et numérique, ce qui exige des politiques d'apprentissage tout au long de la vie bien conçues. Cette démarche est particulièrement importante pour les travailleurs plus âgés, qui risquent de perdre leur emploi dans les secteurs les plus concernés par ces transitions, mais aussi pour toutes les autres générations, afin que tous soient plus satisfaits de leurs vies et aient un meilleur accès à différentes possibilités. La coopération avec les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile est nécessaire pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, dont un autre aspect important est le transfert de savoirs et d'expérience entre les générations. Un exemple bien connu est celui des jeunes qui aident les plus vieux à acquérir des compétences numériques. Citons également le cas des séniors qui se portent volontaires pour donner cours à l'école, aux côtés des enseignants, par exemple en éthique, en histoire ou en politique. De telles interactions encouragent aussi la réflexion critique sur le rôle et les réalisations de sa propre génération.

3.10. **Participation et volontariat**: les échanges entre les générations peuvent être davantage stimulés par la participation et le volontariat, des activités qui enrichissent la vie de toutes les personnes, quel que soit leur âge, et de toutes les communautés. Le volontariat intergénérationnel est devenu une composante permanente des activités de volontariat dans l'UE. Il est déjà soutenu par des projets financés au niveau national et européen. À l'échelon local, le volontariat intergénérationnel comprend également des initiatives de «communautés de soins» composées de professionnels, de bénévoles et de membres de la famille. La solidarité entre les générations pousse à créer des réseaux sociaux différents, qui peuvent rassembler des personnes de tous âges. Cela peut aider les individus à se sentir plus connectés et intégrés dans leurs communautés, et à lutter contre la solitude non désirée, ainsi qu'à améliorer la santé mentale et à créer une communauté plus inclusive et plus tolérante.

Bruxelles, le 18 septembre 2024.

*Le président*
*du Comité économique et social européen*
Oliver RÖPKE

([15]) C'est le cas par exemple au Luxembourg (pour tous les passagers), à Tallinn (pour les résidents) et en Hongrie (pour les citoyens de l'Union, les Suisses et les Norvégiens qui ont plus de 65 ans).